

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1994/26/Corr.2  
18 février 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquantième session  
Point 10 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES  
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

QUESTION DES DISPARITIONS FORCEES OU INVOLONTAIRES

Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées  
ou involontaires

Rectificatif

Paragraphe 30, deuxième phrase

Lire 126 au lieu de 122.

Paragraphe 534, troisième phrase

Lire 126 au lieu de 118.

Paragraphe 212, dernière ligne

Ajouter à la fin de ce paragraphe la phrase suivante :

Le gouvernement a indiqué cependant que les recherches à ce sujet se poursuivent.

-----

GE.94-11120 (F)